

Le syndicalisme agricole une nouvelle fois à la barre

Quatre dirigeants syndicaux étaient jugés hier en correctionnelle pour une action remontant à l'année 2004. Le 28 août, des exploitants agricoles avaient, lors d'une manifestation, jeté à La Basse des chariots pris devant le magasin Leclerc-Sud.

Alors que les producteurs de fruits et légumes se débattent encore et toujours dans une crise interminable, quatre responsables syndicaux agricoles comparaissent hier à la barre du tribunal correctionnel pour une action remontant au 28 août 2004.

Ce jour-là, 75 tracteurs munis de bennes débordants de fruits faisaient irruption sur le parking du magasin Leclerc Sud, à Perpignan. Quelques tonnes de fruits, rapidement épandues, étaient déversées sur l'asphalte. Des manifestants s'emparaient alors de 120 chariots, les chargeaient dans les remorques et partaient en cortège jusque devant la préfecture où les responsables du mouvement devaient être reçus par le représentant de l'Etat. Quant aux chariots, ils finissaient leur voyage dans la Basse. Quelques jours plus tard, Michel Guallar, président de la FDSEA, Jean-Marie Roger, secrétaire général du même syndicat, Jean Pallure, vice-président, et Pierre Espejo, dirigeant des Jeunes agriculteurs, étaient convoqués et interrogés par la police. Les quatre hommes se retrouvaient mis en examen pour "complicité de dégradation ou détérioration grave de biens appartenant à autrui".

Les risques du métier lorsque l'on est responsable syndical... *"La manifestation avait été décidée collégialement car il fallait faire prendre conscience à tous de la crise des fruits d'été et de la gravité de la situation"*, explique Jean-Marie Roger, devenu depuis président de la FDSEA.

"Le déversement des fruits était pré vu et la préfecture était prévenue de notre action", complète Michel Guallar, actuel président de la Chambre d'agriculture.

"Mais nous avons décidé sur place de prendre les chariots, car ils symbolisent la grande distribution". Evidemment, la société Sodicat, qui exploite Leclerc Sud, n'apprécie guère. Elle invoque deux heures de fermeture, un parking à nettoyer, des chariots qu'il faut aller récupérer dans la Basse.

"Il n'y a eu aucun débordement, aucune intrusion dans les magasins, aucun affrontement", répliquent les prévenus.

Entre 1 000 et 1 500 E de salaire mensuel

L'avocat de la partie civile, M e Nèse, ne l'entend bien sûr pas de cette oreille : *" Sodicat a la sensation d'avoir été lâchée par les pouvoirs publics qui ne l'ont pas protégée. Existerait-il une justice à deux niveaux, une justice forte pour les faibles et une autre, faible, pour les forts ? De plus les magasins lo caux jouent le jeu avec les agriculteurs, le problème se situe, d'après M. Roger, au niveau des centrales d'achat"*.

Il ne demande en fait que l'euro symbolique. Son client a été dédommagé par la préfecture.

Quant au procureur, il demande des amendes avec sursis se situant entre 1 000 et 1 500 euros, le salaire mensuel qu'ont déclaré les prévenus.

Lesquels assument tout en tant que dirigeants syndicaux, mais est-ce pour cela qu'ils sont coupables ?

Me Becque affirme d'emblée le contraire : *" Ils ont préparé une manifestation, jamais ils n'ont organisé des dégradations. Espejo n'a même pas vu qu'on embarquait des chariots, ils organisaient la sécurité en fin de cortège. Pallure empêchait les intrusions dans le magasin, les autres encadraient les manifestants pour éviter les problèmes. Et les chariots dans la Basse..."*

Roger et Guallar étaient avec le préfet quant les chariots ont été poussés à l'eau. Espejo est arrivé bien plus tard. Pallure, lui, rangeait les tracteurs. Alors comment établir qu'ils ont préparé le projet de détruire des biens ? Le doute doit toujours profiter aux prévenus. Et la partie civile dit que ceux-ci sont les forts face à une société comme Sodica, c'est une aimable plaisanterie !"

Sera-ce le cas ? Réponse avec le prononcé du délibéré, le 9 septembre.

Guy Bosschaerts